

Une délégation de la FNEC FP FO a rencontré le nouvel Inspecteur d'Académie, Monsieur Bessol, pour lui exposer ses revendications sur les sujets suivants :

- **Formation des enseignants : situation des stagiaires**
- **EVS : recrutement et renouvellement des contrats**
- **Fusions d'école**
- **Carte scolaire : situations non réglées**
- **Temps partiels 80%**
- **Remboursement des frais de déplacement**
- **Dossiers individuels**

Formation des enseignants

La FNEC FP FO a dénoncé les conditions de stages dans le second comme dans le premier degré, qui compromettent les chances de titularisation des stagiaires.

La FNEC FP FO a revendiqué le retour au système antérieur, préalable à l'ouverture de véritables négociations, afin que les stagiaires puissent bénéficier d'une véritable formation. Elle a aussi demandé des garanties quant à la titularisation des stagiaires, ou leur renouvellement le cas échéant.

M. BESSOL a répondu que les nouvelles modalités de la formation des enseignants ne sont pas de son ressort. Il minimise les difficultés auxquelles sont ou seront confrontés nos jeunes collègues, estimant qu'une formation leur a été délivrée. Il s'est voulu rassurant en affichant une intention d'atteindre l'objectif de 100% de titularisation, précisant toutefois que si un stagiaire ne « tient pas la route, il ne sera pas titularisé ».

La FNEC FP FO a précisé qu'il défendra tous les dossiers et sera attentif aux conditions dans lesquelles les collègues en difficulté ont effectué leurs stages. Il a rappelé qu'il revendique le renouvellement automatique en cas de non validation des stages.

EVS/AVS

L'Inspecteur d'Académie a rappelé le contexte de restriction budgétaire qui a conduit à ne pas renouveler certains contrats et à ne pas procéder à de nouveaux recrutements pour honorer les notifications de la MDPH d'accompagnement d'élèves handicapés, et ce au moins jusqu'en janvier 2011.

Pour les personnels recrutés depuis la rentrée, qui ont commencé à travailler, et qui sont donc aujourd'hui engagés sans crédit, l'IA assure que tout est fait pour pouvoir les garder jusqu'au terme de leur contrat.

La FNEC FP FO a dénoncé cette situation, a rappelé que l'accompagnement des enfants handicapés, l'aide administrative... sont des métiers auxquels correspondent des qualifications précises : il est temps de cesser de bricoler, de recourir à des emplois précaires, mais de procéder à des recrutements sur des emplois statutaires. En attendant, la FNEC FP FO exige qu'aucun EVS ne soit renvoyé au chômage.

D'autre part, la FNEC FP FO juge inacceptable le fait que les notifications de la MDPH puissent ne pas être honorées.

Temps partiel 80%

L'IA confirme le dispositif mis en place par son prédécesseur, et qui a conduit à une mise en cause du droit à travailler à temps partiel sur une quotité 80%.

La FNEC FP FO a dénoncé cette remise en cause, au nom de contraintes budgétaires. Elle a informé l'IA que des recours hiérarchiques ont été effectués par des collègues et qu'elle continuera d'intervenir, à tous les niveaux, pour que ce droit soit de nouveau reconnu dans le département.

Fusions d'écoles

La FNEC FP FO a rappelé son action, au cours de l'année 2009-2010 contre les fusions d'écoles, réalisées dans l'objectif de préparer la mise en place d'EPEP. Le SNUDI FO était notamment intervenu pour soutenir les enseignants et les parents d'élèves des écoles Kennedy et Gantelles de Rennes. Ce dernier projet, n'avait d'ailleurs pas abouti.

La FNEC FP FO a demandé ce qu'il en était pour l'année 2010 /2011.

M. BESSOL a répondu que 3 ou 4 projets sont à l'étude. En ce qui concerne les Gantelles, il a indiqué que, contrairement à son prédécesseur, il n'est pas un partisan de ce type de structures, de 22 ou 23 classes. Les fusions, si elles ont lieu, aboutiront à des écoles de 14 à 16 classes, permettant d'avoir une décharge complète de direction, à condition qu'il n'y ait pas de coût, en termes de postes pour l'IA.

La FNEC FP FO rappelle son opposition aux EPEP (E2P, dans le dernier rapport parlementaire en date sur la question), qui sont, l'IA ne le nie pas, l'horizon de ces opérations de fusion. Elle précise à l'IA qu'elle continuera d'informer les enseignants, les parents et les élus sur les dangers de ces fusions.

Remboursements des frais de déplacement

L'IA nous a confirmé qu'il ne remboursera pas les frais de déplacement dans le cadre des animations pédagogiques, et qu'en conséquence, les collègues seront invités.

La FNEC FP FO a indiqué à l'IA que cette situation n'est pas règlementairement tenable. Les 18 heures d'animations pédagogiques étant des obligations de service, il lui appartient de les organiser dans le respect de la réglementation :

- L'IA doit convoquer individuellement les collègues aux animations pédagogiques. La convocation vaut ordre de mission qui ouvre droit au remboursement des frais de déplacement, ou le cas échéant, ouvre toutes les voies de recours
- L'IA doit rembourser les frais de déplacement, c'est une obligation et non une possibilité
- Si l'IA se refuse à rembourser les frais de déplacement, il lui appartient d'organiser le service des enseignants dans leur résidence administrative (école de rattachement)